Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_18-DE

MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **9 novembre 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	30	7	6

Date de convocation le **3 novembre 2023**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT**

V_DEL_23119_18

Convention 2023 Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Rapporteure: Madame MOSTEFAOUI

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Fréderic **KIZILDAG**, David **LAÏB**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Pierre **DUSSURGEY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Bernard **RIAS** donne pouvoir à Karim **BALIT**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Audrey **WATRELOT** donne pouvoir à Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_18-DE

Mesdames, Messieurs,

Le 29 octobre 2014, la ville de Vaulx-en-Velin a signé un Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Afin de répondre aux enjeux présents, ce plan d'actions a été actualisé le 16 mars dernier.

Les différents axes du Plan de lutte sont les suivants :

- Axe 1 – Le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;
- Axe 2 – Sensibiliser, former et outiller les acteurs associatifs et institutionnels du territoire ;
- Axe 3 – Favoriser l'accès aux droits des victimes ;
- Axe 4 – Transmettre l'Histoire et faire mémoire commune ;
- Axe 5 – Susciter et accompagner l'engagement citoyen ;
- Axe 6 – Rendre effective l'égalité femmes-hommes ;
- Axe 7 – Prévenir et agir contre toutes les discriminations :
    - envers les personnes selon leur origine, en raison de l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une religion, une ethnie, une Nation ou une prétendue race ;
    - envers les personnes LGBT+ ;
    - envers les personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre-là, la ville de Vaulx-en-Velin s'engage aux côtés d'associations et d'institutions. La Ville a en effet la volonté de développer et de renforcer des partenariats avec des acteurs locaux et nationaux qui, par leurs actions et leurs champs de compétences respectifs, œuvrent de manière complémentaire pour répondre à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Ainsi, pour le faire vivre, des conventions de partenariat sont mises en place avec des associations et des institutions reconnues pour leurs combats sur ces thématiques ainsi que des associations structurantes du territoire.

Cette délibération a pour objet la validation de la convention de partenariat avec la Fondation du Camp des Milles. Le contenu détaillé de la convention est présenté en annexe de la délibération, les principaux éléments étant les suivants :

Fondation du Camp des Milles

La Fondation du Camp des Milles est en charge de la gestion et du développement du Site-Mémorial du Camp des Milles, ainsi que des activités d'accueil des publics, de formation, de culture, de recherche et de coopération internationale. Le Site-Mémorial est un musée d'histoire, un lieu de mémoire préservé, mais aussi un espace de culture patrimoniale et artistique, un laboratoire innovant dans son contenu comme dans ses dispositifs.

Ainsi, à travers les visites du camp des Milles et les différents formats d'atelier proposés par la Fondation, l'objectif est de former et sensibiliser divers acteurs de la commune tels que :

- les élus de la Ville : organisation de visites afin de les sensibiliser aux mécanismes individuels, collectifs et institutionnels nourrissant l'engrenage des extrémismes identitaires ; à l'éthique et à la responsabilité en position d'autorité ;
- les agents de la Ville : formation desdits agents aux processus de radicalisation, à l'éthique et à la responsabilité ;
- les acteurs associatifs et institutionnels, les collectifs d'habitants et les professionnels issus du monde socio-économique à travers :

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_18-DE

- des actions de sensibilisation et de formation dans le cadre du dispositif « Label Citoyen » permettant de devenir « référent de l'éducation contre les extrémismes, les racismes, l'antisémitisme et les discriminations » ;
- des visites du camp des Milles avec ou sans atelier ;
- un Parcours Éducatif et Citoyen avec visite du camp des Milles complétée d'ateliers en amont et en rebond au sein des structures socio-éducatives de la Ville.
- la mise en place de visites du camp des Milles et d'ateliers pour les élèves de Vaulx-en-Velin.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat jointe au présent rapport.

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_18-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat jointe au présent rapport.

Suffrages exprimés	**37**	
Vote(s) Pour	**37**	Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Ahmed **CHEKHAB**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Bernard **RIAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Fréderic **KIZILDAG**, David **LAÏB**, Audrey **WATRELOT**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**
Vote(s) Contre	**0**	
Abstention(s)	**0**	
Ne prend pas part au vote	**0**	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 09 novembre 2023.

Signé par : Hélène GEOFFROY
Date : 23/11/2023
Qualité : La Maire

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Le secrétaire de séance

Karim BALIT

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_18-DE

Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Convention de partenariat
Programme d'actions 2023

FONDATION DU CAMP DES MILLES - MÉMOIRE ET ÉDUCATION

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

© L. Cerino / T. Chassepoux Ville de Vaulx-en-Velin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anct agence nationale de la cohésion des territoires

PRÉFET DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

DILCRAH

PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LES DISCRIMINATIONS

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_18-DE

Convention de partenariat entre

La **Ville de Vaulx-en-Velin,** représentée par **Hélène GEOFFROY** agissant en qualité **de Maire de Vaulx-en-Velin**, habilitée à signer la présente convention,

D'une part et

La Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation – dont le siège est 40, chemin de la Badesse - CS 50642 13547 Aix-en-Provence Cedex 4 – représentée par **Alain CHOURAQUI** agissant en qualité de Président, habilité à signer la présente convention, ci-après désignée la Fondation

D'autre part,

Considérant qu'il est d'intérêt général d'affirmer et de faire vivre la convergence existante entre la mission de mémoire et d'éducation citoyenne de la Fondation du Camp des Milles, avec les valeurs et les missions républicaines de la Ville de Vaulx-en-Velin,

Considérant la volonté réciproque des parties prenantes de s'inscrire dans la mise en œuvre du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026 porté par la DILCRAH,

Considérant la volonté de la Ville de Vaulx-en-Velin de s'engager pour comprendre, prévenir et sensibiliser aux mécanismes de violence qui s'opposent à la démocratie et aux valeurs républicaines fédératrices de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité ainsi qu'aux principes de laïcité et de dignité.

Les deux parties souhaitent instaurer un partenariat visant à promouvoir et réaliser des activités communes sur les thématiques de lutte contre les extrémismes identitaires, les racismes, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_18-DE

PRÉAMBULE

Dans le cadre du Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, signé le 29 octobre 2014 et actualisé le 16 mars 2023, la Ville de Vaulx-en-Velin souhaite s'engager de manière structurante aux côtés d'associations particulièrement dynamiques.

La Ville a la volonté d'instaurer et de développer un partenariat avec des organisations qui, par leurs actions et leurs champs de compétences respectifs, œuvrent de manière complémentaire pour répondre à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toute forme de discrimination dont les critères sont énumérés par la loi.

Les objectifs du Plan de lutte :

- Identifier les actes racistes, antisémites ou discriminatoires vécus sur le territoire par l'implication des habitants et des acteurs associatifs avec tous les partenaires du Plan.
- Valoriser les actions mises en œuvre en faveur de la solidarité et du vivre-ensemble afin de lutter contre les stéréotypes, les préjugés et les discriminations.
- Faire reculer les préjugés ethniques ; combattre les séparatismes et les atteintes à la laïcité.
- Établir un programme opérationnel d'actions avec les citoyens et en lien avec les acteurs du territoire contribuant à la prévention et à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Les axes du Plan de lutte :

Axe 1 : Le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et des discriminations
Axe 2 : Sensibiliser, former et outiller les acteurs associatifs et institutionnels du territoire
Axe 3 : Favoriser l'accès aux droits des victimes
Axe 4 : Transmettre l'Histoire et faire mémoire commune
Axe 5 : Susciter et accompagner l'engagement citoyen
Axe 6 : Rendre effective l'égalité femmes/hommes
Axe 7 : Prévenir et agir contre toutes les discriminations

- envers les personnes selon leur origine, en raison de l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une religion, une ethnie, une Nation ou une prétendue race
- envers les personnes LGBT+
- envers les personnes handicapées

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_18-DE

Le Camp des Milles, situé à Aix-en-Provence, est une ancienne tuilerie transformée en camp d'internement de 1939 à 1942. Il deviendra une antichambre d'Auschwitz avec la déportation de milliers de juifs et de juives lors de la Shoah.

Il est devenu accessible au public en 2012 avec l'ouverture d'un Site-mémorial. Celui-ci a été conçu non seulement comme un musée d'histoire et un lieu de mémoire préservé, mais aussi comme un espace de culture. Son action éducative et culturelle est destinée à renforcer la vigilance et la responsabilité des citoyen·nes face aux extrémismes, aux racismes, à l'antisémitisme, à la xénophobie et aux discriminations. Il présente les mécanismes humains qui ont conduit et peuvent encore conduire au pire, mais aussi les processus de résistance, toujours possibles. Contribuant aux valeurs humanistes de respect, de dignité et de solidarité, le Site-mémorial constitue un lieu unique au monde, aujourd'hui reconnu internationalement, notamment par l'UNESCO.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de la présente convention, la Fondation Camp des Milles s'engage à accompagner et soutenir la Ville de Vaulx-en-Velin dans sa démarche globale en la conseillant et en mettant à sa disposition ses outils.

ARTICLE 2 - AXES ET OBJECTIFS DE LA CONVENTION

La présente convention définit les modalités de partenariat entre la Ville de Vaulx-en-Velin et la Fondation du camp des Milles portant sur la mise en place des actions de formation et de sensibilisation, sur le Site-mémorial et sur le territoire de la commune afin de :

- Transmettre l'histoire du camp des Milles notamment au travers de visites sur site, et dans des actions hors les murs,
- Déconstruire les stéréotypes négatifs à l'encontre de certaines populations
- Expliquer et prévenir les mécanismes individuels et collectifs qui mènent aux extrémismes identitaires, aux racismes, à l'antisémitisme, à la xénophobie, aux discriminations et au génocide,
- Développer les savoir-faire et le pouvoir d'agir en matière d'éthique et de responsabilité,
- Promouvoir l'éducation à la citoyenneté.

La Ville Vaulx-en-Velin et la Fondation du Camp des Milles s'entendent pour développer des actions, sur le Site-mémorial et autant que de besoin sur le territoire. Ainsi, à travers les visites du camp des Milles et les différents formats d'atelier proposés par la Fondation, l'objectif est de former et sensibiliser divers acteurs de la commune tels que :

- <u>Les élus de la Ville</u> : organisation de visites afin de les sensibiliser aux mécanismes individuels, collectifs et institutionnels nourrissant l'engrenage des extrémismes identitaires ; à l'éthique et à la

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_18-DE

responsabilité en position d'autorité.

- Les agents de la Ville : formation desdits agents aux processus de radicalisation, à l'éthique et à la responsabilité.
- Les acteurs associatifs et institutionnels, les collectifs d'habitants et les professionnels issus du monde socio-économique à travers :
  - Des actions de sensibilisation et de formation dans le cadre du dispositif « Label Citoyen » permettant de devenir « référent de l'éducation contre les extrémismes, les racismes, l'antisémitisme et les discriminations » ;
  - Des visites du camp des Milles avec ou sans atelier ;
  - Un Parcours Éducatif et Citoyen à destination des publics en QPV avec visite du camp des Milles complétée d'ateliers en amont et en rebond au sein des structures socio-éducatives de la Ville.
- Les élèves : mise en place de visites du camp des Milles et d'ateliers pour les classes de CM2.

Les objectifs communs à l'ensemble des partenaires conventionnés dans le cadre du Plan territorial de Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations sont les suivants :

- ✓ Mettre en œuvre les objectifs listés ci-dessus ;
- ✓ Participer au Comité de pilotage afin d'apporter son expertise sur les orientations et les projets proposés dans le Plan Territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;
- ✓ Travailler en collaboration avec l'ensemble des partenaires conventionnés dans le but de mutualiser les actions de lutte contre les discriminations menées à Vaulx-en-Velin.

ARTICLE 3 – COMMUNICATION ET VALORISATION

Dans leur volonté commune de valoriser l'action concernée par la présente convention, la Ville de Vaulx-en-Velin et la Fondation du Camp des Milles s'engagent à coopérer de manière active.

Pour cela, les deux parties s'engagent à mentionner leur partenariat lors de toute communication publique ou médiatique relative à l'action faisant l'objet de la convention. Les signataires s'autorisent à réaliser ou faire réaliser des documents sur l'action (photos, articles de presse, etc.) qui pourront servir à la communication de chacun d'eux.

ARTICLE 4 - DURÉE DE LA CONVENTION, MODIFICATION ET RÉSILIATION

4.1. Durée :

La présente Convention est signée pour 12 mois du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_18-DE

4.2. Renouvellement :

Cette convention est renouvelée par tacite reconduction.

4.3. Résiliation :

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Ville par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général.

4.4. Règlement des litiges :

En cas de litige, un règlement amiable sera recherché, à défaut le tribunal compétent sera le tribunal administratif de Lyon.

La coordination de la convention sera assurée par Nicolas SADOUL, directeur, pour la Fondation du Camp des Milles.

Fait à Vaulx-en-Velin
Le …….. 2023

Monsieur le Président de la Fondation du Camp des Milles,	Madame la Maire de Vaulx-en-Velin,
Alain CHOURAQUI	**Hélène GEOFFROY**